

Banque, Finance, Assurance

BLOC 1 : Gestion et développement d'un portefeuille de clients particuliers dans le respect de la réglementation

Bac + 3 reconnu par l'Etat – Niveau 6 - Code RNCP : en cours de renouvellement auprès de France Compétences

1. Techniques bancaires, marché des particuliers :

- C1** : Connaître le fonctionnement des banques et du système financier
- C2** : Ouvrir des comptes chèques et gérer la vie des comptes (services et incidents)
- C3** : Proposer des produits d'épargne bancaire
- C4** : Proposer les différents crédits aux particuliers
- C5** : Proposer des produits retraite
- C6** : Proposer des produits financiers
- C7** : Expliquer le fonctionnement et la fiscalité des échanges
- C8** : Analyser une situation patrimoniale
- C9** : Faire des préconisations et modifier un patrimoine
- C10** : Proposer des solutions de placements bancaires, financiers ou immobiliers

2. Techniques de l'assurance :

- C1** : Être capable d'évaluer les besoins clients et expliquer les principes de l'assurance
- C2** : Être capable de décrire les garanties, modes de souscription, règlements de sinistre et tarifications en assurance de personnes
- C3** : Décrire les garanties, modes de souscription, règlements de sinistre et tarifications en assurance IARD des particuliers
- C4** : Être capable de décrire les garanties, modes de souscription, règlements de sinistre et tarifications en assurance IARD des professionnels



PREREQUIS :

- Niveau Bac +2 minimum
- Niveau BAC et 5 années d'expérience professionnelle

PROFIL :

- Sens de l'observation et de l'analyse
- Sens commercial
- Persuasif et tenace
- Sens du relationnel

PUBLIC :

- Demandeur d'emploi
- Salarié
- Personne en reconversion
- Personne en situation de handicap (adaptation de la formation possible)

NOTRE METHODE :

- Les cours sont dispensés en face à face, en alternant des apports théoriques et des expériences pratiques
- L'équipe pédagogique est constituée principalement de professionnels de secteur



Modalité d'évaluation :

Chaque bloc de compétences se valide de manière indépendante.

Deux cas de figure :

1. Validation des compétences par l'expérience
2. Validation des compétences par mise en situation professionnelle

Validation totale ou partielle :

La validation d'un bloc de compétences suppose l'acquisition de chaque compétence qui le constitue.

En cas de validation partielle, le candidat sera évalué lors d'un prochain jury sur le ou les module(s) non validé(s) uniquement. En cas d'échec à un CCP mais acquisition d'au moins un module, le candidat pourra conserver le bénéfice des résultats obtenus à chaque module acquis pendant 5 ans. Il ne pourra cependant bénéficier des résultats obtenus pour la validation de la certification tant que le CCP ne sera pas validé dans son intégralité.

Si l'ensemble des blocs de compétences est validé, la validation du titre par la formation est subordonnée à la présentation écrite et orale d'un mémoire réalisé autour d'une thématique globale, choisie par le candidat et en lien avec le secteur d'activité de la spécialité choisie.

3. *Anglais appliqué* :

C1 : Être capable de comprendre un document écrit
(lettre, e-mail, mémo, notice, planning)

C2 : Être capable de rédiger un essai ayant pour thème
le monde du travail ou l'actualité économique (en
argumentant, exprimant accords / désaccords...)

C3 : Être capable de concevoir / compléter un jeu de
rôle à partir de consignes écrites (dialogues au
téléphone, accueil de clients / fournisseurs...)

C4 : Être capable de rédiger un document professionnel
(e-mail)

